

# Pada Blabla n° 47

15 novembre 2019

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| ÉDITO .....   | 2  |
| ON Y ÉTAIT .....  | 2  |
| À la conférence « Autisme et sexualité » à Privas (14 octobre) .....  | 2  |
| À l'agora sur les TSA et les fonctions exécutives animée par Maëva Roulin (15 octobre).....   | 3  |
| Au comité de pilotage de la plateforme répit de la Drôme gérée par les PEP SRA (18 octobre).....  | 4  |
| ON Y SERA .....   | 4  |
| <b>Le 20 novembre</b> : pour rencontrer le Pôle Ressource du Département inclusion handicap en accueil collectifs ..  | 4  |
| <b>Le 21 novembre</b> : à la conférence de Stéphanie Bonnot-Briey organisée par la plateforme pour l'emploi Passe A pour les responsables d'entreprises du public et du privé. .... | 4  |
| <b>Le 22 novembre</b> : pour rencontrer l'UDAF de la Drôme .....  | 4  |
| <b>Le 25 novembre</b> : à l'Adapei pour rencontrer la nouvelle directrice générale M <sup>me</sup> Hamida Harrang .....   | 4  |
| SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE .....  | 4  |
| La stratégie protection de l'enfance acte la collaboration renforcée avec le secteur handicap .....   | 4  |
| Les AESH sont les premières victimes des couacs de l'école inclusive.....   | 6  |
| INFORMATIONS DIVERSES .....   | 7  |
| Informations du Ministère du Travail.....   | 7  |
| Informations du CRA Rhône-Alpes .....   | 8  |
| AGENDA .....  | 10 |
| CONTACT .....   | 10 |

## ÉDITO

*Hors normes, Atypical saison 3, Quanto Basta...* Cet automne plusieurs films de cinéma ou autres, parlent des autistes. On y voit les difficultés rencontrées par les familles pour trouver le bon lieu (scolaire ou de travail) ou les établissements adéquats pour leur proche. On découvre aussi la détresse des parents ou des autistes eux-mêmes lorsqu'ils sont dans les cadres non prévus et pensés correctement pour eux. En filigrane on retrouve le manque de formation des encadrants et d'information de la société en général. Mais aussi on découvre des personnes qui font l'effort de les comprendre, d'adapter des lieux, de penser vraiment l'inclusion en prenant en compte la différence. Ces œuvres ont un certain succès. Espérons que cela ne restera pas la mode d'une saison, mais qu'elles contribueront à une vraie prise de conscience de la société en général, de la manière dont sont traitées les personnes autistes, et espérons surtout que soient mis en œuvre les bons leviers pour qu'elles puissent vivre dignement. La société tout entière en sortirait gagnante.

## ON Y ÉTAIT

### À la conférence « Autisme et sexualité » à Privas (14 octobre)

La conférencière Sandra Morati a d'abord soulevé les questions suivantes : comment aider les personnes accompagnées à avoir une bonne qualité de vie ? quel est le rôle de chacun (professionnel, parent) ? comment accompagner sans être intrusif ?

Il est difficile de trouver un équilibre entre liberté individuelle et cadre institutionnel. Dans le **droit français**, deux personnes adultes (en situation de handicap ou non) consentantes qui ont des relations sexuelles sans contrainte, ni menaces, ni violence, ni surprise et hors du regard des autres, font ce qu'elles veulent. Chacun a droit à sa vie privée. Les parents ou tuteurs n'ont pas à être informés de la vie intime des adultes en situation de handicap.

Le majeur protégé sous tutelle n'est plus tenu d'obtenir une quelconque autorisation pour se marier. Les futurs époux sont cependant dans l'obligation d'informer la personne en charge de leur protection qui peut demander un contrat de mariage.

Le droit à la santé sexuelle est reconnu par l'**OMS** qui le définit ainsi : la santé sexuelle est un état de bien-être physique, sentimental, mental et social en relation avec la sexualité ; la santé sexuelle nécessite une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles ; la santé sexuelle signifie, pour les individus, avoir la possibilité de jouir d'expériences plaisantes et sécurisantes sans interdit, ni discrimination, ni violence.

La notion la plus importante est celle du **respect**. Être respecté : prévenir les abus et violences, avoir une attitude bienveillante et permissive. Se respecter soi-même : se connaître, se protéger. Respecter les autres : utiliser des comportements adaptés socialement, savoir tenir compte de l'autre.

Concernant la contraception et l'IVG, toute personne y a droit, mineure ou majeure, indépendamment du consentement des parents.

Sandra Morati a ensuite développé l'**impact de l'autisme** sur la vie sexuelle. Elle a rappelé la définition de l'autisme et ce qu'elle entraînait chez la personne concernée. Un des comportements problématiques les plus courants est la masturbation en public. Aussi, il faut installer le plus tôt possible le fait que ce comportement est associé à un lieu spécifique. Il faut que la personne ait à disposition un

lieu privé. En raison des difficultés de communication, il est difficile de décoder les signaux non verbaux du partenaire, compréhension au premier degré. Du fait du caractère restreint et répétitif des centres d'intérêt, un manque de culture commune à l'adolescence par exemple, rend difficile l'intégration à un groupe, où les personnes avec autisme peuvent être jugées bizarres et moquées. À cela s'ajoutent les particularités sensorielles (hyper ou hyposensibilité).

Quel est le **rôle des accompagnants** pour les aider ? Ils doivent : protéger, informer, permettre, éduquer. Cela nécessite un travail triangulaire entre les professionnels, les parents et la personne concernée. Ce travail doit être formalisé à l'écrit, il faut inscrire la question de la vie sexuelle et affective : dans le projet institutionnel, dans le contrat de séjour, dans le projet individuel.

L'éducation sexuelle est obligatoire dans les écoles, collèges et lycées et toute structure accueillant des personnes handicapées. Elle doit correspondre au niveau de fonctionnement de la personne. Les informations transmises doivent être : concrètes, réalistes, visuelles, adaptées au niveau de compréhension de la personne et positives.

En conclusion, les personnes autistes ont des droits sexuels comme tout citoyen. Les caractéristiques de l'autisme ont des conséquences sur la vie intime et sexuelle. La sexualité fait partie des compétences qui peuvent être enseignées. Une réflexion commune et globale sur la vie affective et sexuelle est nécessaire en collectivité. Les ressources pour soutenir la démarche sont nombreuses : le livre du sexologue Élouard, le Planning Familial, le site Santé BD.org...

### À l'agora sur les TSA et les fonctions exécutives animée par Maëva Roulin (15 octobre)

Cette agora, animée par la neuropsychologue clinicienne Maëva Roulin, a réuni 24 personnes.

Pour débiter, Maëva Roulin nous a expliqué les connaissances fondamentales concernant le cerveau : les différentes aires et lobes. Elle nous a précisé à quelles fonctions ces aires et lobes correspondaient. Nous avons un seul cerveau dont les différentes zones sont en perpétuelle interaction.

Puis elle a défini les fonctions exécutives. Ce sont des habiletés qui jouent un rôle déterminant dans le développement psychologique : pour les apprentissages, l'autorégulation du comportement et pour acquérir de nouvelles compétences. Elles permettent de s'adapter aux différents contextes de la vie quotidienne. Elles sont nécessaires pour organiser nos actions en fonction d'un objectif précis. Chez l'enfant, ces fonctions sont immatures et en plein développement. Ces processus exécutifs sont engagés quand l'enfant doit adapter son comportement en fonction des différents contextes environnementaux, d'où l'influence de la culture d'appartenance de l'enfant.

Ces fonctions exécutives sont donc complexes et régissent de nombreux comportements : l'inhibition, la flexibilité, le contrôle émotionnel, l'initiation, la mémoire de travail, la planification, la planification/organisation, l'organisation matérielle et l'autocontrôle. Parfois, le développement du cerveau est différent et les fonctions exécutives sont en panne. D'où l'hypothèse sur le développement cérébral dans l'autisme, car on a constaté des différences cérébrales importantes chez la majorité des personnes atteintes de TSA. L'amygdale, le cortex préfrontal, le lobe temporal et le cervelet pourraient être particuliers chez la personne avec autisme. Il semble y avoir un surplus de connexions à l'intérieur de certaines régions du cerveau et un déficit de connexions entre les zones du cerveau qui sont les plus éloignées les unes des autres. Chez les personnes autistes, les fonctions exécutives les plus souvent en panne sont : la planification, la flexibilité, la mémoire de travail, l'initiation, les stratégies d'enregistrement des informations complexes, les stratégies verbales de résolution de problèmes. Ces « pannes » chez la personne autiste expliquent : les difficultés avec le changement, la rigidité de la

pensée, les persévérations, les intérêts restreints, les difficultés de réciprocité, les difficultés de désengager son attention d'un stimulus prégnant. Les troubles des fonctions exécutives ne sont pas spécifiques aux TSA. Ils n'expliquent pas, pour les TSA, les particularités sensorielles ni certains troubles de la pragmatique.

*Vu le succès de cette Agora et le nombre de personnes que nous n'avons pas pu, malheureusement accueillir, nous la reprogrammerons prochainement.*

## Au comité de pilotage de la plateforme répit de la Drôme gérée par les PEP SRA (18 octobre)

Cette réunion nous a permis d'échanger sur le type de demandes des parents. 80% pour pallier la diminution des journées assurées par les professionnels des institutions : du vendredi au lundi à midi. 20% sont des demandes pour souffler, avoir une activité, prendre des rendez-vous médicaux ou autres, partager un temps de couple, etc.). La question d'un lieu de vacances pour parents avec prise en charge de leur enfant a également été abordée.

## ON Y SERA

**Le 20 novembre** : pour rencontrer le Pôle Ressource du Département inclusion handicap en accueil collectif

**Le 21 novembre** : à la conférence de Stéphanie Bonnot-Briey organisée par la plateforme pour l'emploi Passe A pour les responsables d'entreprises du public et du privé.

**Le 22 novembre** : pour rencontrer l'UDAF de la Drôme

**Le 25 novembre** : à l'Adapei pour rencontrer la nouvelle directrice générale M<sup>me</sup> Hamida Harrang

## SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

La stratégie protection de l'enfance acte la collaboration renforcée avec le secteur handicap

**Pas un mot sur les signalements et placements abusifs.**

**La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance engage de nouvelles coopérations avec le secteur handicap depuis la prévention précoce jusqu'à la sécurisation des sorties, en passant par de nouveaux dispositifs mixtes.**

Le secrétaire d'État auprès de la ministre de la Santé, Adrien Taquet, a présenté le 14 octobre la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Une série de mesures dotées de 80 millions d'euros qui se décline en quatre engagements. Si aucun de ces quatre axes ne concerne exclusivement les enfants en situation de handicap, des mesures dédiées à ces derniers sont proposées dans chacun des axes. Elles mettent l'accent sur une meilleure collaboration entre la protection de

l'enfance et le secteur du handicap. La stratégie reprend ainsi nombre de suggestions des différents rapports et contributions qui l'ont alimentée depuis deux ans.

Ainsi que l'a rappelé Adrien Taquet dans son discours, dont *Hospimedia* s'est procuré copie, « 25% des enfants placés sont en situation de handicap et sont pour certains victimes d'exclusions multiples, voire de relégation manifeste, ce qui ne fait qu'aggraver leur état et crée du sur-handicap. Certaines études ont montré que près de 32% des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ont un suivi psychiatrique contre 2,6% en population générale. »

### **Une aide à la parentalité handicapée**

Le premier engagement concerne la prévention précoce. Il prévoit notamment le développement de dispositifs de soutien à la parentalité d'ici 2022 et en particulier pour les parents en situation de handicap avec suivi de grossesse adapté et accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne. La stratégie entend également développer un accompagnement à la parentalité réactif pour les parents ou futurs parents ayant des enfants en situation de handicap en mobilisant des compétences et des services de droit commun comme les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) mais aussi en offrant un meilleur accès aux centres d'action médico-sociale précoce (Camps) et aux centres médico-psychopédagogiques (CMPP), sans préciser toutefois de quelle façon.

### **Des évaluations indispensables**

Dans ce premier engagement, l'accent est également mis sur le renforcement des cellules de recueil et d'informations préoccupantes (Crip) qui sont invitées à recourir à des expertises complémentaires (psychologues, médecins, spécialistes des troubles du neurodéveloppement...) pour atteindre sur l'ensemble du territoire le délai maximal de trois mois pour une évaluation. La stratégie veut rendre systématique la présence d'un référent handicap dans chaque Crip et incite à créer des outils communs entre eux et les centres de ressources autisme (Cra), les centres de ressources des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (CRTSLA), ainsi qu'avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour faciliter l'appréhension des situations de handicap par les professionnels.

Le deuxième engagement concerne la sécurisation des parcours et vise notamment à créer des dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées. « Certains enfants sont traversés par de tels troubles qu'ils peuvent se mettre en danger et mettre en danger les autres personnes autour d'eux, encore plus vivement s'ils ne sont pas correctement accompagnés, soignés, a ajouté le ministre. Ce sont ces situations que l'on qualifie souvent d'incasables car les suivis nécessitent des interventions croisées de l'aide sociale à l'enfance, du sanitaire, du médico-social et parfois de la protection judiciaire de la jeunesse. »

### **Des dispositifs mixtes dans tous les départements**

Pour ces « incasables », la stratégie entend déployer plusieurs dispositifs : des équipes mobiles (une par département, 50 créations d'ici 2022), des places mixtes d'internats sociaux et médico-sociaux, de service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad), d'accueil de jour socio-thérapeutique. « L'accueil familial thérapeutique constitue également un levier intéressant et complémentaire à activer », précise encore le secrétariat d'État dans son dossier de presse. Cette nouvelle problématique devra s'inscrire dans les priorités d'action des projets régionaux de santé (PRS) et dans les projets territoriaux en santé mentale (PTSM).

Pour le troisième engagement, donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits, c'est le service public de l'école inclusive qui est mobilisé pour les enfants en situation de handicap. Dans le quatrième engagement, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte, une attention

particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap avec notamment des accompagnements passerelles des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) orientés vers des structures handicap adultes.

### **Des formations croisées**

S'appuyant sur la contribution du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), la stratégie souhaite renforcer la formation des professionnels en ce qui concerne la prise en compte du handicap, en développant des formations croisées. Elle appelle la protection de l'enfance à construire des accompagnements spécifiques des personnes en situation de handicap : réorganisation des locaux, adaptation des activités éducatives, consignes, gestion de la violence...

### **Des crédits à venir pour le handicap et la santé**

Le secrétariat d'État précise dans son dossier de presse qu'en 2020 ces mesures seront financées par 30 millions d'euros (M€) inscrits dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) en complément des 50 M€ du budget de l'État. « *Ces crédits monteront ensuite en charge en 2021 et 2022 pour financer les actions relatives à la santé et à l'accompagnement des enfants en situation de handicap* », ajoute-t-il.

## **Les AESH sont les premières victimes des couacs de l'école inclusive**

**Les AESH victimes des couacs de l'école inclusive, un enfant oublié dans le bus de l'IME, des Ehpad dans la tourmente et d'autres qui misent sur leurs chefs... La rédaction d'Hospimedia a sélectionné des événements marquants de la semaine écoulée.**

**[Faits marquants]** Leurs postes devaient être sanctuarisés et leur contrats cédés. Et pourtant, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) apparaissent comme les premières victimes des couacs de l'école inclusive, version 2019. « *Un salaire peu élevé, une place difficile à trouver entre parents et enseignants, un déficit de formation* », en une phrase la dépêche de l'Agence France presse, reprise dans de nombreux journaux, résume le statut peu enviable de ces personnels qui sont pourtant les principaux acteurs de l'inclusion scolaire financés par l'Éducation nationale. L'article précise également que le député Sébastien Jumel (GDR, Seine-Maritime) qui a remis le 8 octobre à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, son rapport sur la scolarisation des élèves handicapés (lire notre article) s'est « *offusqué que de nombreux AESH ayant commencé à travailler en septembre n'aient toujours pas été payés un mois et demi après la rentrée.* » À lire dans l'Obs. Avec l'installation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) *Mediapart* revient sur la rentrée la plus chaotique qu'aient connu de nombreux AESH : affectation tardive, absence de salaire en septembre en raison de « *dysfonctionnements informatiques* », absence de contrats. Même constat, en images, dans le journal de 20 heures de France 2.

**Le décret d'application du PLF 2019 relatif à la revalorisation de l'AAH à 900 € vient de paraître. Le texte acte la dernière tranche d'augmentation de l'allocation, tout en abaissant le plafond de ressources des bénéficiaires en couple.**

Promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron, la revalorisation exceptionnelle de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est enfin finalisée. Après un premier palier d'augmentation à 860 euros (€) voté dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2018, et conformément aux mesures entérinées dans le cadre du PLF pour 2019, l'aide atteindra au 1<sup>er</sup> novembre 2019 le montant

de 900 €, contre 810 € auparavant. Une mesure entérinée par le décret du 11 octobre 2019, publié au *Journal officiel (JO)* de ce 13 octobre.

Le texte vient également revoir le coefficient multiplicateur permettant le calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires en couple. Doubé avant le processus de revalorisation engagé par l'exécutif, le coefficient des bénéficiaires de l'AAH en couple s'était vu réduire à 89% pour les nouveaux entrants par décret du 31 octobre 2018. Conformément aux informations publiées par *Hospimedia* (lire notre article), ce taux désormais porté à 81% avec le décret du 11 octobre.

Cette disposition, déjà décriée et régulièrement attaquée au Parlement dans le cadre de différentes propositions de loi (lire nos articles ici, ici et là), a été de nouveau critiquée par le comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées à l'occasion d'un point presse sur les risques de l'intégration de l'AAH dans le revenu de solidarité active, le 8 octobre dernier (lire notre article). Elle contribue, selon les associations, à engager des mesures d'économies sous couvert de « *mesures d'affichage grand public* », au même titre que la fusion du complément de ressources avec la majoration pour la vie autonome (lire notre article).

## INFORMATIONS DIVERSES

### Informations du Ministère du Travail

- Alors qu'il n'y a jamais eu autant d'apprentis en France, les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes chances d'accéder à l'apprentissage.
- Aujourd'hui, ils ne sont que 4 000 apprentis en situation de handicap à entrer chaque année dans l'apprentissage (soit 1,3% sur 305 000 entrées).
- À l'occasion de leur déplacement, aujourd'hui, au centre de formation des apprentis École d'horticulture d'Orléans « CFA La Mouillère », Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail et Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées ont annoncé des mesures pour développer l'apprentissage au service des parcours des personnes en situation de handicap.

#### **1. Un référent handicap dans 100% des CFA**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, chacun des 965 centres de formation des apprentis en France a l'obligation de nommer un référent handicap. Son rôle est de favoriser ces parcours auprès des jeunes en situation de handicap, de réussir leur apprentissage et ensuite d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions.

Une fiche métier du référent handicap des CFA a été conçue pour asseoir cette mission et son déploiement, faciliter le recrutement et le management de ces référents mais également de favoriser le parcours auprès des jeunes. Elle a été réalisée dans le cadre de la concertation pour rénover l'offre de services d'appui aux personnes et aux employeurs.

#### **2. La mise en accessibilité universelle des CFA**

L'accessibilité universelle des CFA consiste à mettre les équipes en capacité d'accueillir et de former des personnes en situation de handicap, notamment avec l'appui du référent handicap.

Un référentiel d'accessibilité universel a été élaboré afin de guider les CFA dans cette démarche d'amélioration continue de l'inclusion des apprenants handicapés, de définir la politique d'accueil de ces publics et d'identifier les axes d'amélioration à prendre en compte.

### 3. La majoration du coût contrat pour les apprentis handicapés

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap.

Un outil de calcul a été travaillé avec l'association pour l'apprentissage adapté des personnes handicapées (2APH) et le Ministère du Travail, pour permettre aux CFA d'évaluer le coût des actions nécessaires pour mettre en place un parcours de formation pour un apprenti handicapé et ainsi faciliter sa prise en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO). Le cas échéant, l'Agefiph peut compléter l'intervention financière forfaitaire de l'OPCO. Le budget est à hauteur de 20 millions d'euros par an, répartis entre les OPCO et France Compétences. Le suivi est réalisé par les OPCO, France Compétences et l'Agefiph.

### 4. L'accompagnement des personnes et des employeurs par l'Agefiph et le FIPHFP

Afin d'accompagner l'élaboration des parcours d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, l'Agefiph et la FIPHFP travaillent sur une offre d'intervention commune sur les territoires, pour :

- contribuer à informer, former et animer les référents apprentissage des CFA.
- mutualiser les outils de développement de la compensation et de l'accessibilité.
- créer des plateformes de prêt de matériels communes afin de mutualiser les réponses aux besoins.
- créer un « vivier » commun d'employeurs publics et privés pour la mise en relation avec des apprentis via les CFA.
- coconstruire des ateliers de professionnalisation sur le sujet Handicap-Emploi-Formation. Le référent « Handicap – Formation » de l'Agefiph sera le correspondant des référents apprentissages des CFA dans chaque région.

« Faciliter et favoriser l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap est une nécessité. L'accès aux compétences puis à l'emploi des jeunes handicapés est notre volonté. Alors même qu'une entreprise sur deux a des difficultés pour recruter, les personnes en situation de handicap sont une source de valeur pour notre pays. Il faut changer de regard et d'échelle. » (Muriel Pénicaud, ministre du Travail)

« L'objectif est de donner un véritable coup d'accélérateur à l'accès des personnes handicapées dans l'emploi notamment par la voie de l'apprentissage. Il s'agit maintenant de mettre les capacités et les atouts des jeunes au centre de notre projet de société du vivre ensemble. » (Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées)

Les documents relatifs à la majoration des contrats d'apprentissage sont mis en ligne à titre d'information. Nous invitons les OPCO à en prendre connaissance pour adapter leurs règles de prises en charge dans les meilleurs délais. De prochaines dispositions réglementaires préciseront, dans les prochaines semaines, les modalités de majoration des contrats d'apprentissage conclus au bénéfice de personnes en situation de handicap.

### Informations du CRA Rhône-Alpes

Plusieurs conférences sont en ligne sur le site et la chaîne Dailymotion :

**Les interactions sociales, du risque à l'épanouissement**, conférence de l'association Rencontre Autisme Rhône-Alpes Auvergne du 15 juin 2019. <https://www.dailymotion.com/playlist/x6hr5c>

ou <http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?article11039>



Programme :

- Vincent Mignerot (Vice-président de RARAA) et Sabrina Gaudet (Secrétaire) : **Présentation de l'Association Rencontre Autisme Rhône-Alpes Auvergne**
- Dr Sandrine Sonié (Coordinatrice du CRA Rhône-Alpes) : **Ouverture de la conférence**
- Nelly Coroir (Psychologue) : **Qu'est-ce que les interactions sociales ? Pourquoi et comment enseigner les habiletés sociales**
- Miguel Martinez (Educateur Spécialisé, Chargé de Mission au CRA Rhône-Alpes) : **Les Groupes d'habiletés sociales**
- Marie Rabatel (Personne avec TSA, Présidente RARAA et AFFA, ancienne sportive internationale ISF et FFA) avec le témoignage de Mélina-Robert Michon : **Autisme : le sport, un passeport pour la vie sociale**
- Josef Schovanec (Saltimbanque de l'autisme) : **Avantages et limites de l'humour dans les interactions sociales**
- **Questions du Public**

**L'évolution dans les prises en charge de l'accompagnement des personnes ayant un TSA, Outils d'analyse et d'évaluation.** Journée de formation de l'Union Régionale Autisme des Associations de Familles Auvergne Rhône-Alpes du 2 février 2017. <https://www.dailymotion.com/playlist/x6ibhr>

ou <http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?article11065>

Programme :

- Mireille Lemahieu (URAFRA) et Raphaël Glabi (ARS Auvergne Rhône-Alpes) : **Ouverture de la Journée**
- Gloria Laxer (Directrice de Recherche en Sciences de l'Education) : **L'évaluation de l'accueil des personnes avec TSA dans les différentes structures**
- Cyrille Congrè (Directeur du FAM les Charmilles) : **Rôle de l'évaluation dans l'évolution de l'accueil des personnes TSA dans les ESMS**
- Véronique Montangerand (Inspectrice de l'Education Nationale) : **La scolarisation des personnes avec TSA : rôle de l'évaluation**
- Dr Sandrine Sonié (CRA Rhône-Alpes) et Annick Ruat (CRA Auvergne) : **Les CRA de la région Auvergne Rhône-Alpes**
  - **Table ronde sur la scolarisation**
- Gloria Laxer (Directrice de Recherche en Sciences de l'Education) : **Formation professionnelle et dispositifs globaux**
- Mireille Laverty et Olivier Reffay (Association Autisme Eveil) : **Evolution du rôle et de la place de la famille**
- Marie-Hélène Lecenne (ARS Auvergne Rhône-Alpes) : **Conclusion de la Journée**

**Conférence avec le Pr. Catherine Barthélémy organisée par l'URAFRA : Les Adultes Autistes : Quelles perspectives ? Comment être acteur de son projet de vie ? Comment déceler les possibles ?** - 14 décembre 2017 <https://www.dailymotion.com/playlist/x6ibhs>

ou <http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?article11066>

Vous pouvez retrouver les autres conférences organisées par le CRA et ses partenaires sur la chaîne du CRA Rhône-Alpes : <http://www.dailymotion.com/crarhonealpes>.

## AGENDA

- 16 novembre** Atelier Tchika Boom Splash animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat, de 10h-12h. Rencontre avec des adolescents entre 11 et 17 ans sans déficience intellectuelle et neurotypiques (famille, fratries, amis). Inscriptions auprès de Pascal Viossat : 06 75 13 24 33 ou [viossat.pascal@gmail.com](mailto:viossat.pascal@gmail.com).  
Éduc'Ardèche à Lablachère : de 9h à 10h, point info gratuit et ouvert à tous et à toutes, bibliothèque et matériathèque ; de 10h à 12h, atelier des parents (4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou [educardeche@yahoo.fr](mailto:educardeche@yahoo.fr)
- 23 novembre** Café-rencontre Asperger ados à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence), 10h-12h et 14h-16h. Sur inscription : [valerieperiot@yahoo.fr](mailto:valerieperiot@yahoo.fr)  
Café-rencontre adultes Asperger à la Maison pour Tous du Petit-Charran, de 15h-17h. Un premier contact par mail est souhaité : [cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com](mailto:cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com)  
Café des proches à la Maison pour Tous du Petit-Charran, de 14h-17h.
- 2 décembre** À partir de 19 heures, à la Maison Relais Santé de Valence, nous vous proposons une Agora sur le thème suivant : « Particularités sensorielles chez les personnes présentant un TSA, comment s'expriment-elles, comment les évaluer et les accompagner au mieux ? Propositions d'apports théoriques et échanges entre les participants ». Cette Agora sera animée par Sonia Imbert et Lisa Stamatiou. **Cette Agora étant d'ores et déjà complète, elle sera proposée de nouveau l'année prochaine.**
- 7 décembre** Conférence gratuite « Autisme et scolarité » de 9h à 12h30 à Seyssins (Ferme Heurard, 89 avenue de Grenoble), par Nelly Coroir, psychologue spécialisée. Cette conférence est organisée par Envol Isère Autisme, avec le soutien de la mairie de Seyssins. Réservation nécessaire par e-mail : [envol.conf.form@orange.fr](mailto:envol.conf.form@orange.fr).
- 14 décembre** Atelier Tchika Boom Splash animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat, de 10h-12h. Rencontre avec des adolescents entre 11 et 17 ans sans déficience intellectuelle et neurotypiques (famille, fratries, amis). Inscriptions auprès de Pascal Viossat : 06 75 13 24 33 ou [viossat.pascal@gmail.com](mailto:viossat.pascal@gmail.com).  
Éduc'Ardèche à Aubenas : de 9h à 10h, point info gratuit et ouvert à tous et à toutes, bibliothèque et matériathèque ; de 10h à 12h, atelier des parents (4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou [educardeche@yahoo.fr](mailto:educardeche@yahoo.fr).

## CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com). Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! [guillaume.desauza@yahoo.fr](mailto:guillaume.desauza@yahoo.fr).

Retrouvez-nous également sur [planeteautisme-dromeardèche.fr](http://planeteautisme-dromeardèche.fr) et sur notre page Facebook !